

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE

du 23 octobre 2020 à 19h (salle multi-accueil)

Présents : Mesdames IDELON Danielle - BORDOT-COLLARD Anne - FUMEY Sylvie - KERRARA HAOUAL Charaf
ZURAKOWSKI Perrine – LUTHRINGER MUNSCH Sandrine
Messieurs CNUUDE Jean-Pierre – CHARMY François – VOEGELE Denis – BEAUSEIGNEUR Denis – SENTENAS
Michel - MUNIER Bruno – CLAUSS Jean-François

Absent(e)s : TONIUTTI ESTERMANN Micheline – JACQUOT Célian

Procurations : TONIUTTI ESTERMANN Micheline donne procuration à SENTENAS Michel

Secrétaire de séance : Madame ZURAKOWSKI Perrine

Date de convocation : 13 octobre 2020

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte-rendu du 16 juillet 2020**
2. **Vote des subventions aux associations**
3. **Règlement intérieur du conseil municipal**
4. **Vente de la parcelle AI 289 – rue des Aubépines**
5. **Astreinte des agents techniques - déneigement**
6. **Tarifs communaux 2020**
7. **Motion de soutien à Général Electric**
8. **Assiette des coupes 2020**
9. **Projet d'accueil de volontaires au titre de l'engagement de services civiques**
10. **Décision modificative n° 1**
11. **Transfert de compétence PLUI au Grand Belfort**
12. **Désignation d'un membre suppléant pour la commission d'appel d'offres**
13. **Questions diverses**

1. Approbation du compte rendu du 16 juillet 2020 :

Monsieur Jean-Pierre CNUUDE présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juillet 2020.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 16 juillet dernier.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

2. Vote des subventions aux associations de PEROUSE

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2020 aux associations suivantes :

Nom de l'Association	Subventions attribués en 2020
ACCA	200 €
Association des parents d'élèves	600 €
Coopérative scolaire	650 €
FNACA	200 €
PEROUSE Amitié	220 €
Autruche Tennis Club	200 €
Amicale de la pétanque	200 €
VIA PETROSA	200 €
total	2 470 €

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant des sommes versées aux associations pour 2020.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

3. Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Maire, Monsieur CNUdde, présente le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal (document ci-joint en annexe)

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

4. Vente de la parcelle AI 289 – Rue des Aubépines

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AI 289 sis rue des Aubépines. Ce terrain supporte un bâtiment à usage de garage communal.

Ce terrain bordé de part et d'autres de terrain privés bâtis ne présentant pas pour la commune un intérêt public, il a été décidé de mettre en vente au plus offrant au prix plancher de 45 000 €.

Un mandat de vente a été signé avec l'agence Marcelin PREVOT IMMIBILIER.

Un acquéreur s'est proposé pour un montant de 45 000 €.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte la cession du terrain cadastré AI 289 sis rue des Aubépines
- Charge le notaire de l'acquéreur de la rédaction de l'acte authentique à intervenir
- Autorise le maire à signer la cession et tous les documents référents à cette cession ;

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

5. Astreinte des agents techniques - déneigement

Le maire propose de renouveler, pour 2020/2021, la mise en place du régime d'astreinte pour les agents du service technique pour une période de 12 semaines (6 semaines pour chaque agent),

Soit du lundi 7 décembre 2020 (au matin 8h00) au lundi 1 mars 2020 (au matin 8h00).

Il rappelle que pendant une période d'astreinte l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer son travail au service de l'administration.

La durée de cette intervention est considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

La période d'astreinte ouvre droit, soit à une indemnité d'astreinte et d'intervention, soit à défaut, à un repos compensateur. Sont concernés par l'astreinte : les agents titulaires, non titulaires et stagiaires du service technique.

L'indemnité d'astreinte ou d'intervention est régie conformément aux règles applicables aux agents de l'Etat (article 3 du décret n°2005-542 du 19 mai 2005 et arrêté du 14/04/2015).

Il signale au Conseil Municipal que les agents de la filière technique peuvent être placés :

- **En astreinte d'exploitation : situation des agents tenus, pour les nécessités du service, de demeurer soit à leur domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir.**
- **En astreinte de sécurité : situation des agents appelés à participer à un plan d'intervention dans le cas d'un besoin de renforcement en moyens humains faisant suite à un évènement soudain et imprévu.**

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de mettre en place un régime d'astreinte d'exploitation pour assurer le déneigement de la voirie communale pendant la saison hivernale pour les Agents du Service Technique.**
- **Ces astreintes seront rémunérées au taux fixé par les textes soit 159.20 €/semaine/agent.**

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

6. Révision des tarifs communaux

Il est proposé au Conseil Municipal de revoir les tarifs communaux. En effet, le montant de l'installation du columbarium a fortement augmenté et le prix de vente des urnes ne comblent pas le coût de la création du columbarium.

Le maire propose les tarifs suivants pour l'exercice 2020 :

Tarifs	Proposition tarifs 2020
Cimetière concession 30 ans	120 €
Cimetière concession 50 ans	240 €
Columbarium concession 30 ans	1600 €
Columbarium concession 50 ans	2500 €
Bois façonné (affouage)	8.50 € par stère
Distillerie	30 € par jour
Pressoir	15 € par jour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents, les tarifs proposés

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

7. Motion de soutien à Général Electric

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'industrie est présente à Belfort depuis le XVIII^e Siècle, avec l'exploitation et la transformation de plomb argentifère. À l'issue du siège de 1870-1871, l'industrialisation de la ville s'accélère avec l'installation de l'ancêtre d'Alstom, la Société Alsacienne de Construction Mécanique et de la société de textile DMC. Dans la seconde moitié du XX^e Siècle, la ville se diversifie dans l'informatique avec la société Bull. À ce jour, ce sont environ 120 entreprises de tous domaines, et plus de 7 000 salariés qui sont présents sur le site industriel du Techn'hom.

L'histoire de Belfort est donc intimement liée à celle de son industrie. Au fil du temps, les Belfortains ont forgé l'une des plus belles aventures industrielles françaises et leur savoir-faire est mondialement reconnu. Ils ont fait la fierté de la France en contribuant à sa puissance industrielle, dans les domaines de l'énergie et du ferroviaire.

En 2015, afin que son projet de rachat de la branche énergie d'Alstom soit retenu, General Electric s'est engagée à créer 1 000 emplois nets en France, à assurer la maîtrise des activités stratégiques, notamment le nucléaire, et à localiser en France les quartiers généraux et équipes de direction des activités turbines à gaz de grande taille et turbines à vapeur.

Le Gouvernement a soutenu ce projet et le Ministre de l'Economie de l'époque, désormais Président de la République, Emmanuel MACRON, s'était engagé à suivre les engagements de General Electric et l'avenir industriel de Belfort.

Localement, General Electric a renouvelé les baux de ses bâtiments jusqu'en 2035, en s'engageant à payer l'intégralité des loyers en cas de rupture anticipée, à créer une usine d'impression 3D et à importer une partie de l'activité gaz 60 Hz depuis les Etats-Unis.

Dans ce contexte optimiste, les Elus du Territoire de Belfort avaient souligné l'impérieuse nécessité pour l'Etat français de faire valoir son option d'achat des parts détenues par Bouygues avant octobre 2017, afin de conserver un droit de regard sur les activités stratégiques, ce qu'il n'a pas souhaité faire.

Depuis, General Electric enchaîne les annonces et actions allant à l'encontre des intérêts du site de Belfort, et plus globalement de notre industrie :

- l'activité d'impression 3D sera implantée à Greenville,
- les équipes de direction, les brevets, les activités commerciales et de gestion de projet (profitables) sont transférées en Suisse et aux Etats-Unis,
- la fabrication de pièces stratégiques et l'assemblage de 3 modèles de turbines ont été transférés de Belfort à Greenville,
- les 1 000 emplois nets promis n'ont pas été créés,
- 264 emplois ont été supprimés via un plan séniors et une rupture conventionnelle collective dans le secteur des turbines à vapeur,
- les politiques successives de réduction des coûts impactent la qualité des produits depuis 2008 et toute nouvelle suppression de postes pourrait menacer la pérennité des activités du site.

Aujourd'hui, c'est l'activité des turbines à gaz qui est menacée par un plan social de près de 1 000 personnes.

Les marchés historiques de l'entreprise ont certes connu une évolution défavorable et elle a perdu des parts de marché. Toutefois, la situation est loin d'être aussi catastrophique que la direction ne cherche à le faire croire. En effet, si le marché du gaz 60 Hz a chuté de 55 %, le marché du gaz 50 Hz, bien plus important, n'a baissé que de 25 %. Surtout, un rebond est attendu dans les 3 à 5 ans à venir et les besoins d'électricité à l'horizon 2040 seront multipliés par deux selon les estimations.

L'agence internationale de l'énergie estime que le gaz sera la première source de production en 2040, avec un potentiel de 1 500 gigawatt (soit 1 875 turbines 9HA.02). Le livre blanc produit par GE fin 2018 reprend d'ailleurs les conclusions de l'IEA. A long terme, le gaz conserverait donc une place prépondérante dans le mix énergétique mondial.

Ces éléments démontrent que les décisions de l'entreprise ne sont pas guidées par des choix industriels mais par des objectifs financiers à court terme. Il est inacceptable de permettre le démantèlement de l'industrie française et le pillage du savoir-faire français.

Les décisions de General Electric et l'avenir du site de notre ville seront les symboles de la politique industrielle que veut le gouvernement pour notre pays.

Conformément à ses engagements, c'est au Président de la République qu'il revient de prendre toutes les mesures nécessaires à l'avenir industriel de Belfort.

Les Elus de la commune de Giromagny soutiennent toutes les opportunités de diversification du site industriel de Belfort, qu'elles concernent General Electric ou toute autre entreprise, et de multiples possibilités émergent déjà.

Une première opportunité consiste à mettre en œuvre le plan de grand carénage. Selon EDF, la durée de vie des réacteurs du parc nucléaire français peut être portée à 60 ans. Augmenter la durée de vie d'une partie du parc existant serait moins onéreux que la construction de nouvelles centrales et permettrait donc de contenir le prix de l'électricité. Pour cela, le grand carénage prévoit l'intégration de nouvelles mesures de sécurité et le remplacement de matériels, notamment les turbines à vapeur fabriquées à Belfort. Belfort a toutes les compétences pour mettre en œuvre ce plan.

Une seconde opportunité consiste à diversifier l'outil industriel de Belfort dans le domaine de l'aéronautique. Les sociétés Safran et General Electric Aviation, via la coentreprise CFM International, dominent le marché des moteurs d'avions. Afin de faire face à une forte augmentation du volume de commandes, Safran doit adapter ses capacités de production. Or, la fabrication de turbines à gaz et de turboréacteurs comprend de nombreuses similarités. Belfort dispose de bâtiments, de machines et du savoir-faire nécessaires et disponibles pour permettre la création d'une activité aéronautique dans des délais et coûts raisonnables.

Une autre opportunité réside dans le développement du digital avec la possibilité de faire de Belfort un centre mondial de développement des jumeaux numériques de centrales, dont l'objectif est de simuler le comportement théorique d'une centrale électrique. General Electric réalise déjà ces outils pour les turbines à gaz aux États-Unis. L'activité Power Digital permettrait en complément de créer toute une gamme de logiciels destinés à la gestion des centrales.

Une dernière opportunité passe par la création d'une filière industrielle de l'hydrogène-énergie. En effet, ses propriétés lui permettent de faciliter l'intégration des énergies renouvelables en stockant l'électricité et elle représente une alternative de choix pour la mobilité durable : équipés d'une pile à combustible, les véhicules à hydrogène rejettent uniquement de l'eau, disposent d'une autonomie 2 à 3 fois supérieure à celle des véhicules électriques classiques et se rechargent en 5 minutes dans des stations adaptées.

Toutes ces opportunités nécessitent l'intervention du gouvernement et du Président de la République pour être susceptibles de se concrétiser et d'aboutir à la création d'emplois à Belfort, et ainsi compenser les postes supprimés et préserver le savoir-faire.

Les Elus de la commune de Giromagny, à l'unanimité, avec l'appui des parlementaires du Département, du Président du Département, de la Présidente de Région et de l'Association des Maires du Territoire de Belfort, apportent leur total soutien aux salariés du site General Electric de Belfort, à leurs organisations syndicales ainsi qu'aux sous-traitants dans leurs tentatives proactives de préserver l'emploi. Ils souhaitent que l'industrie belfortaine soit soutenue par tous les moyens à la disposition du Gouvernement.

Aussi, ils sollicitent du Président de la République :

- qu'il tienne les engagements qu'il a pris pour Belfort ;
- qu'il étudie et appuie les propositions de diversification du site ;
- qu'il prenne toutes les mesures nécessaires à la préservation de l'emploi et de l'industrie à Belfort
- qu'il reçoive les Elus du Territoire de Belfort pour aborder cette situation.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur Damien MESLOT, Maire de Belfort,
- Monsieur Florian BOUQUET, Président du Conseil Départemental,
- Monsieur Cédric PERRIN, Sénateur,
- Monsieur Michel ZUMKELLER, Député.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

8. Assiette des coupes 2021

En application de l'article R213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2020/2021, l'état d'assiette des coupes résumé ci-dessous :

Parcelle	Surface	Mode de commercialisation	Volume prévu à récolter
13r	5.00	Bloc et sur pied	250

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les propositions de l'ONF.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

9. Projet d'accueil de volontaires au titre de l'engagement de services civiques

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public. Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

L'indemnité mensuelle perçue par le volontaire est égale à 573,62 €.

L'Etat lui verse directement 467,34 €

La Collectivité 107,48 €.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur de Maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) ;
- d'autoriser la formalisation de missions
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application
- de dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité des présents le projet d'accueil d'un volontaire au titre de l'engagement de service civique

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

10. Décision modificative n° 1

Le Conseil municipal a voté le budget primitif 2020 le 16 juillet 2020 sur des bases prévisionnelles.

A mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements par le virement de crédits d'un compte à un autre.

Afin de régler les dernières factures relatives au bâtiment multi-accueil, il est demandé au conseil municipal d'autoriser les virements et inscriptions de crédits au compte 2313 – construction en cours comme suit :

Chapitre	Article	Compte	Budgétisé	Décision modificative
Dépense Chapitre 23	2313	Construction en cours	234 883.09 €	+ 35 000 €
Dépense Chapitre 21	2188	Autres Immobilisations corporelles	245 675.91 €	- 35 000 €

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité des présents le virement de crédits du compte 2188 au compte 2313.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

11. Transfert de compétence PLUI au Grand Belfort

Monsieur le maire expose que conformément à la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), les communautés d'agglomération et communautés de communes se sont vues transférer automatiquement la compétence « *plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* », à compter du 27 mars 2017.

Néanmoins, le législateur avait alors laissé aux communes la possibilité de s'opposer à ce transfert.

Cependant, la loi a instauré une autre hypothèse de transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes et d'agglomération au 1^{er} janvier 2021.

Il y a donc lieu de prendre position à nouveau sur ce transfert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE :

- de s'opposer au transfert au 1er janvier 2021 à la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort de la compétence « *plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* »,
- de demander au conseil communautaire de prendre acte de cette décision.

12. Désignation d'un membre suppléant pour la commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offre se compose du maire et de 6 membres élus parmi les membres du conseil municipal :

La liste des membres qui ont été désignés sont :

Président désigné d'office : Jean-Pierre CNUUDE

Délégués titulaires : Danielle IDELON, François CHARMY, Denis VOEGELE

Délégués suppléants : Denis BEAUSEIGNEUR, Jean-François CLAUSS, Michel SENTENAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité la composition de cette commission d'appel d'offres.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

13. Questions diverses

- ⇒ **Résultats de l'enquête (distribution boîtes aux lettres)**. 600 documents distribués ; 156 réponses. Les graphiques seront communiqués dans le prochain flash info de la commune. Les points qui ressortent de l'enquête seront ensuite analysés par les différentes commissions.

- ⇒ **Vote du nom de la nouvelle salle**. La Pér'House a été retenu.

- ⇒ **Organisation d'une journée prévention routière aux abords de l'école**. Entrées et sorties d'école. Les personnes présentes auront un gilet jaune. Date fixée : le jeudi 19 Novembre 2020.

- ⇒ **Voisins vigilants** : 52 personnes inscrites à ce jour.

- ⇒ Salle d'honneur refaite entièrement.

- ⇒ **Repas de fin d'année des anciens annulé**. Remplacé par un bon pour aller manger au restaurant des Sapins ou un colis (type panier garni).

- ⇒ **Fréquence des conseils municipaux** : environ tous les 2 mois.

- ⇒ Photo d'identité de chaque membre du conseil à donner pour trombinoscope.

Clôture de la séance à 21h20

Délibérations du Conseil Municipal du 23 octobre 2020

Délibérations du Conseil Municipal du 23 octobre 2020			
Délibérations	Objet	Vote	
2020/07/01	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juillet 2020	Pour Contre Abstention	14 00 00
2020/07/02	Vote des subventions aux associations	Pour Contre Abstention	14 00 00
2020/07/03	Règlement intérieur du conseil municipal	Pour Contre Abstention	14 00 00
2020/07/04	Vente de la parcelle AI 289 – rue des Aubépines	Pour Contre Abstention	14 00 00
2020/07/05	Astreinte des agents techniques - déneigement	Pour Contre Abstention	14 00 00
2020/07/06	Tarifs communaux 2020	Pour Contre Abstention	14 00 00
2020/07/07	Motion de soutien à Général Electric	Pour Contre Abstention	14 00 00
2020/07/08	Assiette des coupes 2021	Pour Contre Abstention	14 00 00
2020/07/09	Projet d'accueil de volontaires au titre de l'engagement de services civiques	Pour Contre Abstention	14 00 00
2020/07/10	Décision modificative n° 1	Pour Contre Abstention	14 00 00
2020/07/11	Transfert de compétence PLUI au Grand Belfort	Pour Contre Abstention	14 00 00
2020/07/12	Désignation d'un membre suppléant pour la commission d'appel d'offres	Pour Contre Abstention	14 00 00

Séance du 23 octobre 2020

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Monsieur CNUUDE Jean-Pierre		
	Madame IDELON Danielle		
	Monsieur CHARMY François		
	Madame FUMEY Sylvie		
	Monsieur VOEGELE Denis		
	Madame TONIUTTI ESTERMANN Micheline		A donné procuration à Monsieur SENTENAS Michel
	Monsieur BEAUSEIGNEUR Denis		
	Madame BORDOT-COLLARD Anne		
	Monsieur SENTENAS Michel		
	Madame KERRARA Charaf		
	Monsieur JACQUOT Célian		Absent
	Madame ZURAKOWSKI Perrine		
	Monsieur MUNIER Bruno		
	Madame LUTHRINGER MUNSCH Sandrine		
	Madame CLAUSS Jean-François		